

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**34<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal**  
**du 06 mai 2024**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve sous 33 voix pour</b>	<p><b><u>Approbation du procès-verbal de la 33<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></b></p> <p>le procès-verbal de la 33<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024.</p>																												
<b>2</b>	<b>Décide sous 33 voix pour</b>	<p><b><u>Validation de l'avenant N°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2022-2026</u></b></p> <p>d'approuver le contenu de l'Avenant 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer pour la Ville de Sarreguemines.</p>																												
<b>3</b>	<b>Décide sous 33 voix pour</b>	<p><b><u>Actualisation des tarifs 2024</u></b></p> <p>- De compléter la grille tarifaire actuellement en vigueur par les tarifs suivants, étant précisé que ces nouveaux tarifs seront applicables pour les activités se déroulant à compter du 1er septembre 2024 :</p> <p><b><u>Musées :</u></b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; width: 20%;">Tarif proposé en € :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>Activités pour collégiens-lycéens :</b></td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h15, par classe</td> <td style="text-align: right;">30,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h30 à 1h45, par classe</td> <td style="text-align: right;">45,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par classe</td> <td style="text-align: right;">160,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par 1/2 classe</td> <td style="text-align: right;">110,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par classe</td> <td style="text-align: right;">175,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par 1/2 classe</td> <td style="text-align: right;">125,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par classe</td> <td style="text-align: right;">190,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par 1/2 classe</td> <td style="text-align: right;">140,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par classe</td> <td style="text-align: right;">200,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par 1/2 classe</td> <td style="text-align: right;">160,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par classe</td> <td style="text-align: right;">250,00</td> </tr> <tr> <td>Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par 1/2 classe</td> <td style="text-align: right;">180,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>De revaloriser les tarifs « midi et soir » du périscolaire à compter du 1er septembre 2024 comme suit :</p>		Tarif proposé en € :	<b>Activités pour collégiens-lycéens :</b>		Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h15, par classe	30,00	Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h30 à 1h45, par classe	45,00	Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par classe	160,00	Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par 1/2 classe	110,00	Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par classe	175,00	Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par 1/2 classe	125,00	Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par classe	190,00	Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par 1/2 classe	140,00	Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par classe	200,00	Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par 1/2 classe	160,00	Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par classe	250,00	Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par 1/2 classe	180,00
	Tarif proposé en € :																													
<b>Activités pour collégiens-lycéens :</b>																														
Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h15, par classe	30,00																													
Activité scolaire - Visite découverte, durée 1h30 à 1h45, par classe	45,00																													
Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par classe	160,00																													
Activité scolaire - Atelier de création, durée 2h, par 1/2 classe	110,00																													
Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par classe	175,00																													
Activité scolaire - Atelier de façonnage, durée 2h30, par 1/2 classe	125,00																													
Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par classe	190,00																													
Activité scolaire - Atelier de décoration, durée 3h, par 1/2 classe	140,00																													
Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par classe	200,00																													
Activité scolaire - Atelier découverte du patrimoine en 3 séances, durée 7h au total, par 1/2 classe	160,00																													
Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par classe	250,00																													
Activité scolaire - Atelier 1,2,3 créa en trois séances, 8h au total, par 1/2 classe	180,00																													

<b>Midi - Sarregueminois</b>	
Quotient familial <333	2,60
Quotient familial <666	3,60
Quotient familial <1000	5,30
Quotient familial <1333	5,90
Quotient familial <1666	6,40
Quotient familial ≥1666	6,60
<b>Midi - Exterieur</b>	
Quotient familial <333	4,10
Quotient familial <666	5,70
Quotient familial <1000	8,30
Quotient familial <1333	9,30
Quotient familial <1666	10,00
Quotient familial ≥1666	10,40
<b>Soir - Sarregueminois</b>	
Quotient familial <333	2,00
Quotient familial <666	2,80
Quotient familial <1000	4,00
Quotient familial <1333	4,50
Quotient familial <1666	4,80
Quotient familial ≥1666	5,00
<b>Soir - Exterieur</b>	
Quotient familial <333	3,10
Quotient familial <666	4,30
Quotient familial <1000	6,20
Quotient familial <1333	7,00
Quotient familial <1666	7,60
Quotient familial ≥1666	7,80

- De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2024 selon le document détaillé étant précisé que sauf indication spécifique dans le document, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises).

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4

**Décide  
sous  
33 voix  
pour**

**Modification du ciblage des subventions « fonctionnement » et « projets » attribuées au Centre Socioculturel lors du Conseil Municipal du 25 mars 2024**

- d'accorder la réorientation de la somme de 16 483 € votée pour la partie « projets » afin de la réattribuer au « fonctionnement général ».

Cette modification se fera selon la répartition suivante :

Fonctionnement Général, attribution de 126 483€ au lieu de 110 000€

Secteur Jeunesse, attribution de 8 440 € au lieu de 13 000 €

Secteur Enfance, attribution de 12 336 € au lieu de 19 000 €

Familles/Adultes, attribution de 8 311 € au lieu de 12 800 €

Soutien aux manifestations, attribution de 974 € au lieu de 1 500 €

Jardins familiaux, attribution de 456 € au lieu de 700 €

Ainsi la somme totale de la subvention allouée à la partie « projets » passera de 47 000 € à 30 517 €, alors que celle attribuée au « fonctionnement général » passera de 110 000 € à 126 483 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

5

**Décide  
sous  
33 voix  
pour**

**Concours des maisons fleuries - Mise en place d'un règlement**

- d'adopter le règlement qui encadre les modalités d'organisation du concours des maisons fleuries de la Ville de Sarreguemines.

6	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Mise à jour du règlement de la garderie du matin</u></b></p> <p>de la mise à jour du règlement de l'accueil du matin valable à partir de septembre 2024.</p>
7	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Attribution de la concession de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire</u></b></p> <p><b>ARTICLE 1<sup>er</sup> : de déléguer</b> à l'association départementale des Francas de Meurthe et Moselle la gestion des accueils périscolaire et extrascolaire pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2029 ;</p> <p><b>ARTICLE 2 : d'approuver</b> le projet de contrat de concession et ses annexes ;</p> <p><b>ARTICLE 3 : d'autoriser</b> Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec cette association et les actes afférents.</p>
8	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Adhésion au dispositif « Pass Pro Destination Moselle » de Moselle Attractivité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la participation des Musées de Sarreguemines au dispositif « Pass Pro Destination Moselle »,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier d'adhésion.</li> </ul>
9	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Perception d'une subvention de l'Etat en lien avec le label « Exposition d'intérêt national »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la perception de cette subvention exceptionnelle au titre de l'« Exposition d'intérêt national »,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier de labellisation.</li> </ul>
10	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Avenant n° 5 au contrat de concession ayant pour objet « la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la Commune de Sarreguemines »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet d'avenant n°5</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
11	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Groupement de commandes pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les communes membres intéressées pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH ;</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et tout autre document afférent.</li> </ul>
12	Prend acte	<p><b><u>Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif relatifs à l'exercice 2022</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des rapports annuels sur le prix et la qualité du service sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif relatifs à l'exercice 2022.</li> </ul>
13	Prend acte	<p><b><u>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable relatif à l'exercice 2022</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable relatif à l'exercice 2022.</li> </ul>
14	Décide sous 33 voix pour	<p><b><u>Cession du bail de chasse (lot N° 1) à M. CONRAD Sébastien - Période 02 février 2024 au 1er février 2033</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accepter la cession du bail de chasse du lot N° 1 de M. Jonathan BAUER au profit de M. Sébastien CONRAD demeurant 5 rue des Merisiers 57990 IPPLING,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>- de prendre acte que les conditions de location restent inchangées et que le prix annuel reste fixé à 3 353,13 €, même si le prix du bail peut être révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages,</li><li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.</li></ul>
15	Prend acte	<b><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- décisions financières</li><li>- droit de préemption urbain</li></ul>
16		<b><u>Divers</u></b>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

Marc ZINGRAFF  
Maire  
1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Sarreguemines Confluences  
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

